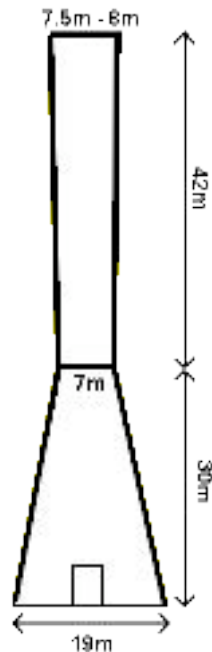


LE JEU DE PAUME

Infrastructures et équipements.

Le ballodrome



Le **ballodrome** est constitué de deux surfaces de jeu accolées, le petit jeu (ou rectangle) et le grand jeu (ou trapèze). Le ballodrome, pour juniors et adultes, a une longueur de 72m. Les lignes des outres et des courtes sont perpendiculaires à l'axe du ballodrome, qui divise celui-ci en deux parties égales et symétriques.

Le jeu est muni d'un tamis, c'est-à-dire d'une surface rectangulaire tracée dans l'axe du ballodrome, mesurant cinq mètres de long et trois mètres de large et dont une des largeurs se confond avec la ligne des outres du trapèze.

La surface de service est complétée, au-delà de la ligne des outres, par un espace de deux mètres de profondeur minimum, sans largeur déterminée. Toutes les lignes délimitant le ballodrome et le tamis sont de teinte blanche ou de couleur claire, d'une largeur uniforme de 5 centimètres. Notons que toutes les mesures du ballodrome sont prises intérieurement .

Il faut également mentionner qu'une zone libre de tout obstacle doit être réservée le long des lignes latérales pour l'évolution de l'arbitre (ou des arbitres) et du (ou des) marqueur(s) de chasses. Si les dimensions réglementaires ne peuvent être respectées ou si un obstacle quelconque empiète sur la surface de jeu ou le surplombe, un règlement local est établi ; règlement qui devra être admis par le comité compétent pour cette société. Au rang des accessoires complétant le ballodrome, il faut mentionner les perches. Celles-ci, d'une hauteur minimale de 4mètres, signalent les extrémités des lignes des outres. Un marquoir est également présent à proximité de la surface de jeu. Ce marquoir doit présenter des chiffres nettement visibles de tout point du ballodrome. Les rappels de **chasse**, au nombre de deux, devront présenter les chiffres 1 et 2. Le matériau employé, la forme et le placement de ces rappels ne peuvent risquer de blesser les participants à la compétition.